

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01248

Numéro SIREN : 814 440 723

Nom ou dénomination : 2N TRANSPORTS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006983

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006983**
n°de gestion : **2015B01248**
n°SIREN : **814 440 723 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 17/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2N TRANSPORTS SERVICES - Société par actions simplifiée
2 allée Giacomo Puccini 42000 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



654823

Désignation de l'entreprise <u>2N TRANSPORTS SERVICES</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>2 Allée Giacomo Puccini</u>				<u>42100 ST ETIENNE</u>	
Numéro SIRET * <u>8 1 4 4 4 0 7 2 3 0 0 0 1 7</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 4</u>	
				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	14 432	6 808
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 632	580
	Total I (5)	044	048	16 064	8 440
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	29 118	20 680
	{ Autres * (3)	072	074	2 068	40
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		8 146
	Charges constatées d'avance *	092	094	350	343
	Total II	096	098	31 535	29 209
	Total général (I+II)	110	112	47 599	39 434
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *			120	5 000	
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126	500	
Réserves réglementées *			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)			132	16 555	
Report à nouveau			134		
Résultat de l'exercice			136	(1 780)	
Provisions réglementées			140		
Total I			142	20 275	
Provisions pour risques et charges			154		
Emprunts et dettes assimilées			156	9 874	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	540	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			172	9 287	
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	19 701	
Total général (I + II + III)			180	39 975	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 896
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 552
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informations

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

N° bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13	1	1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215	214			
		217	218	82 799	93 616	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	302		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	83 102	93 616		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	10 554	13 243	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	31 101	41 864	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	571	244	1 378	909
	Rémunérations du personnel *		250	27 196	9 709	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	11 230	3 025	
	Dotations aux amortissements *		254	4 337	3 287	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260	0	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	85 796	72 037	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(2 695)	21 580		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280				
	Produits exceptionnels (IV)	290	1 541	3		
	Charges financières (V)	294	45	731		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		348	653	702
	Impôts sur les bénéfices *		306	(72)	3 095	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(1 780)	17 055		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	(72)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	(Part de loyers dispensés de réintégration)		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprise nouvelles (44. series)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981		Jeune entreprise innovante (44. series A) 989		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer 344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	1 510	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	1 510	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
amendes et pénalités		642
Total des réintégrations diverses	330	642

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		300
Total des déductions diverses	350	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 505	462	1 500	464		466	14 005	14 005
	Autres immobilisations corporelles	470	427	472		474		476	427	427
Immobilisations financières		480	580	482	1 052	484		486	1 632	1 632
TOTAL		490	13 512	492	2 552	494		496	16 064	16 064

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 124	552	4 195	554		556	7 319
	Autres immobilisations corporelles	560	163	562	142	564		566	305
TOTAL		570	3 287	572	4 337	574		576	7 624

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 510
Total des déficits restant à reporter	870	1 510

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 826
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 554
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Période de référence		024	160		
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD					
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 39 975.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 82 799.39 Euros et dégageant un déficit de 1 780.26- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Su cet exercice, il a été procédé, par Mr Maleysson, à un abandon de compte courant avec une clause de retour en meilleure fortune de 1490€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 300 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ce CICE a permis de réaliser des investissements qui se sont élevés à 2552€ sur cet exercice.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 884
Total	11 884

Cela correspond aux livraisons de décembre facturées sur début janvier 2018.

Charges à payer**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	350
Total	350

MALEYSSON Christophe Président

2N TRANSPORTS SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 2 Allée Giacomo Puccini
42000 ST ETIENNE

RCS ST ETIENNE 814 440 723

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

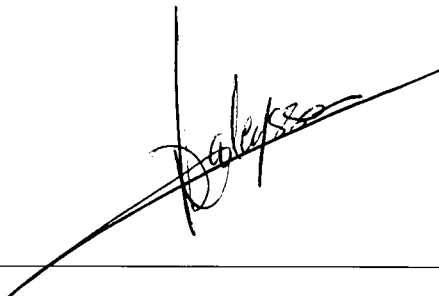
**DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LE PUY EN VELAY**

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Le Président,
Christophe MALEYSSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maleysson', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

2N TRANSPORTS SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Allée Giacomo Puccini
42000 ST ETIENNE
814 440 723 RCS SAINT ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à (1 780,26 euros) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (1 780,26 euros)

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte "autres réserves" - 1 780,26 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

